



Parks Canada
Parcs Canada

Réception des soumissions – Rez-de-chaussée

Agence Parcs Canada

Édifice John-Cabot

10 Barter's Hill,

St. John's (T.-N.-L.) A1C 6M1

À l'attention de : Colleen Sheehan

MODIFICATION N° 1

REQUEST FOR A SUPPLY ARRANGEMENT

DEMANDE POUR UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency hereby requests a Supply Arrangement on behalf of the identified users herein.

Le Canada, représenté par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, un arrangement en matière d'approvisionnement au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci après

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Title-Sujet Services d'entrepreneur général – génie civil, terrains et aménagement paysager, Agence Parcs Canada – parc urbain national de la Rouge		Date 20-06-2017
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-17-5075	Client Ref. No. – No. de réf du client.	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 02:00 PM on – le 04-07-2017	Time Zone Fuseau horaire - HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Colleen Sheehan Colleen.sheehan@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (709) 772-6129	Fax No. – No de FAX: (709) 772-3651	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Telephone No. - No de telephone: Facsimile No. - N° de télécopieur:		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur Signature Date		

La présente modification a été émise aux fins d'ajouts d'articles à l'annexe « D ». Ainsi, veuillez supprimer la présente annexe « D » - Catégories de travaux et prix plafonds et la remplacer par l'annexe « D » révisée suivante :

ANNEXE « D » RÉVISÉE
DOMAINES DE SERVICE ET PRIX PLAFOND

Prix plafond :

Les prix plafond sont les prix maximaux que l'entrepreneur facturera pendant la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces prix n'empêchent nullement l'entrepreneur de proposer des taux plus faibles dans les soumissions qu'il présente en réponse aux demandes de propositions émises en vertu de cet arrangement en matière d'approvisionnement.

Indemnité de rappel au travail : Il s'agit d'un tarif global qui comprend, mais sans s'y limiter, le transport ou les frais de déplacement des équipements et du personnel (vers et depuis des lieux de travail) et la première heure de travail productif sur le chantier pendant les heures normales de travail de 7 h 30 à 17 h, heure locale, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Les indemnités de rappel au travail ne s'appliquent pas lorsque l'équipe de construction est déjà sur place pour d'autres travaux.

Taux de main-d'œuvre horaire : Il s'agit un taux global pour la mise à disposition de main-d'œuvre productive sur le chantier pendant les heures de travail normales de 7 h 30 à 17 h, heure locale, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.

Domaines de service	Valeur des projets pour lesquels les entrepreneurs souhaitent être invités à soumissionner selon les domaines de service spécifiés. (Veuillez indiquer tous les domaines et la valeur en \$ à l'aide d'un X)			Prix plafond pour la durée du contrat		Année n° 1 Prix plafond		Année n° 2 Prix plafond	
	Moins de 25 000 \$	25 001 \$ à 99 000 \$	100 000 \$ à 400 000 \$	Indemnité de rappel au travail	Taux de main-d'œuvre horaire	Indemnité de rappel au travail	Taux de main-d'œuvre horaire	Indemnité de rappel au travail	Taux de main-d'œuvre horaire
Logements résidentiels, installations destinées aux visiteurs, espaces de bureaux – Rénovation intérieure				\$	\$	\$	\$	\$	\$
Logements résidentiels, installations destinées aux visiteurs, espaces de bureaux – Rénovation intérieure				\$	\$	\$	\$	\$	\$
Logements résidentiels, installations destinées aux visiteurs, espaces de bureaux – Rénovation intérieure				\$	\$	\$	\$	\$	\$

Domaines de service :

Logements résidentiels, installations destinées aux visiteurs, espaces de bureaux – Rénovation intérieure

- ❖ Des rénovations intérieures concernant des cuisines, toilettes, revêtements de sol, et la modernisation/rénovation générale des intérieurs.
- ❖ Modernisation ou modification mineure des infrastructures d'accessibilité.

Logements résidentiels, installations destinées aux visiteurs, espaces de bureaux – Rénovation intérieure

- ❖ Des réparations à effectuer au niveau des fondations comprenant des réparations structurelles, de fissures, un drainage d'imperméabilisation, et des pompes d'assèchement.
- ❖ Des réparations au niveau de l'enveloppe de bâtiments incluant la maçonnerie (brique et pierre), le bois et le parement;
- ❖ Réparation et remplacement de la toiture. L'assemblage de la toiture pourra comprendre une combinaison de bardeaux d'asphalte et de cèdre, des revêtements métalliques et/ou des toits plats multicouches.
- ❖ Des réparations ou la restauration de vérandas, d'escaliers, et/ou de rampes d'escalier.
- ❖ Modernisation ou modification mineure des infrastructures d'accessibilité.

Logements résidentiels, installations destinées aux visiteurs, espaces de bureaux – Rénovation intérieure

- ❖ La réparation ou la modernisation de systèmes de chauffage, de ventilation, de chauffage et de climatisation (CVC), de la plomberie, incluant des réservoirs d'huile, fournaies, chauffe-eau, réseaux de gaines, thermopompes, de la tuyauterie, de systèmes sanitaires et de distribution d'eau intérieurs.
- ❖ Des réparations/modernisations électriques dont le les branchements de services publics, le câblage, le chauffage, les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

INDEMNITÉS DE RAPPEL AU TRAVAIL POUR DES SERVICES FOURNIS APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL : PÉRIODE CONTRACTUELLE

Indemnités de rappel au travail pour des services rendus sur appel entre 17 h 1 et 7 h 29 du lundi au vendredi, lors de jours fériés et le weekend à ajouter aux prix plafonds pour des heures normales de travail ci-haut.

Indemnité de rappel au travail _____\$ Taux de main-d'œuvre horaire _____\$

Pièces, matériaux, et main-d'œuvre

La majoration de prix en sus du coût des pièces, des matériaux et du personnel de sous-traitance ne doit pas dépasser _____% incl.

INDEMNITÉS DE RAPPEL AU TRAVAIL POUR DES SERVICES FOURNIS APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL : Année d'option 1

Indemnités de rappel au travail pour des services rendus sur appel entre 17 h 1 et 7 h 29 du lundi au vendredi, lors de jours fériés et le weekend à ajouter aux prix plafonds pour des heures normales de travail ci-haut.

Indemnité de rappel au travail _____\$ Taux de main-d'œuvre horaire _____\$

Pièces, matériaux, et main-d'œuvre

La majoration de prix en sus du coût des pièces, des matériaux et du personnel de sous-traitance ne doit pas dépasser _____% incl.

INDEMNITÉS DE RAPPEL AU TRAVAIL POUR DES SERVICES FOURNIS APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL : Année d'option 2

Indemnités de rappel au travail pour des services rendus sur appel entre 17 h 1 et 7 h 29 du lundi au vendredi, lors de jours fériés et le weekend à ajouter aux prix plafonds pour des heures normales de travail ci-haut.

Indemnité de rappel au travail _____\$ Taux de main-d'œuvre horaire _____\$

Pièces, matériaux, et main-d'œuvre

La majoration de prix en sus du coût des pièces, des matériaux et du personnel de sous-traitance ne doit pas dépasser _____% incl.

INDEMNITÉS DE RAPPEL AU TRAVAIL POUR DES SERVICES URGENTS FOURNIS PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL : PÉRIODE CONTRACTUELLE

Remplacer les prix plafond susmentionnés pour des heures normales de travail par « Indemnités de rappel au travail pour des services rendus sur appel entre 7 h 30 et 17 h du lundi au vendredi ».

Les entrepreneurs doivent immédiatement répondre au rappel au travail afin de confirmer leur disponibilité et se mobiliser sur les lieux dans les deux heures afin d'entreprendre les réparations nécessaires.

Indemnité de rappel au travail _____\$ Taux de main-d'œuvre horaire _____\$

INDEMNITÉS DE RAPPEL AU TRAVAIL POUR DES SERVICES URGENTS FOURNIS PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL : Année d'option 1

Remplacer les prix plafond susmentionnés pour des heures normales de travail par « Indemnités de rappel au travail pour des services rendus sur appel entre 7 h 30 et 17 h du lundi au vendredi ».

Les entrepreneurs doivent immédiatement répondre au rappel au travail afin de confirmer leur disponibilité et se mobiliser sur les lieux dans les deux heures afin d'entreprendre les réparations nécessaires.

Indemnité de rappel au travail _____\$ Taux de main-d'œuvre horaire _____\$

INDEMNITÉS DE RAPPEL AU TRAVAIL POUR DES SERVICES URGENTS FOURNIS PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL : Année d'option 2

Remplacer les prix plafond susmentionnés pour des heures normales de travail par « Indemnités de rappel au travail pour des services rendus sur appel entre 7 h 30 et 17 h du lundi au vendredi ».

Les entrepreneurs doivent immédiatement répondre au rappel au travail afin de confirmer leur disponibilité et se mobiliser sur les lieux dans les deux heures afin d'entreprendre les réparations nécessaires.

Indemnité de rappel au travail _____\$ Taux de main-d'œuvre horaire _____\$